

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil Municipal

séance du 16 décembre 2010

Conseillers en exercice :	33
présents :	30
pouvoirs :	1
votants :	31
abstentions :	0
voix pour :	31
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 16 décembre 2010 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 10 décembre 2010, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Melle Marianne REYNAUD – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Jean-Marie MASSON – M. Bernard CHAMBAUDRY - Mme Sylvie MAMET - Melle Brigitte BONNEAU - M. Gérard DELIGNE - Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT – Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – Mme Dominique HALLEY - M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIT EXCUSE

M. Serge LEBRETON (donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER) –

ETAIENT ABSENTS

Mme Adjoua KOUAME - M. Gilles LE MOINE –

Melle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS BOIS
POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDE GC 2010.005**

N°195

Monsieur le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal que la convention constitutive du Groupement de Commande créée entre la Ville de Cognac et la Communauté de Communes de Cognac, en date du 30 décembre 2008, reçue en Sous Préfecture le 7 janvier 2009, stipule que la Ville de Cognac est désignée comme coordonnateur du Groupement et que la Commission d'Appel d'Offres de la Ville est compétente pour émettre les avis sur l'attribution des marchés passés au nom du groupement.

Monsieur le Rapporteur soumet au Conseil Municipal pour validation l'attribution du marché de fourniture et livraison des produits bois. Ce marché à bons de commande avec un montant mini et un montant maxi, est conclu pour la période comprise entre le 1er janvier ou à compter de la date d'effet si celle-ci est postérieure et le 31 décembre 2011. Il est 2 fois par période d'1 an à compter du 1er janvier 2012.

Lors de sa réunion en date du 19 décembre 2010, la Commission d'appel d'Offres a émis un avis favorable sur l'attribution des marchés aux fournisseurs ci-après :

Lot 1 : bois de construction	montant mini 5 000 € - montant maxi 20 000 €	attribution à DOUET Bois - 16710 Saint Yriex
lot 2 : contreplaqué	montant mini 9 000 €- montant maxi 20 000 €	attribution DOUET Bois
lot 3 : cloisons et blocs de porte	montant mini 1 000 € - montant maxi 5 000 €	attribution à DOUET Bois

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- VALIDE l'attribution du marché de fourniture et livraison des produits bois proposée par la Commission d'Appel d'Offres.
- AUTORISE Monsieur le Maire représentant de la Ville, coordonnateur du Groupement de commandes à signer les marchés de fournitures à intervenir, tous les avenants et documents à intervenir en cours d' exécution desdits marchés.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Le Maire absent,
Le Maire Adjoint délégué,

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Patrick SEDLACEK

